

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- <u>Accueil Actualités</u>
 - Actualités
 - ∘ <u>Vie du groupe</u>
 - Calendrier
- Vie des Conseils
 - Comptes-rendus
 - Commissions municipales
 - Commissions POL
- <u>Départementales 2021</u>
- Municipales 2020
 - Nos candidats
 - Vidéos de campagne
- Projets et Références
- <u>Réflexions</u>
- Le Jugement Majoritaire
- Contactez-nous !
- Recherche
- Connexion

Restez informés!

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 25 juin 2025

Si vous souhaitez être tenir informés de notre actualité, de nos prises de position, de nos actions, n'hésitez pas à remplir le formulaire cidessous :

Votre nom (obligatoire)

| Votre adresse de messagerie (obligatoire |
|--|
| Votre numéro de téléphone (facultatif) |
| Un commentaire (facultatif) |
| Envoyer |



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- Accueil Actualités
 - ∘ <u>Actualités</u>
 - ∘ <u>Vie du groupe</u>
 - ∘ Calendrier
- Vie des Conseils
 - ∘ Comptes-rendus
 - Commissions municipales
 - Commissions POL
- Départementales 2021
- Municipales 2020
 - Nos candidats
 - Vidéos de campagne
- Projets et Références
- <u>Réflexions</u>
- Le Jugement Majoritaire
- Contactez-nous !
- Recherche
- Connexion

Réunion du Conseil Communautaire POL du 23 juin 2025

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 25 juin 2025



Vous trouverez ci-après un compte rendu très succinct de la séance du conseil communautaire qui s'est tenue le 23 juin 2025.

L'ordre du jour de cette réunion était le suivant :

Présentation ne faisant pas l'objet d'une délibération

 Présentation par le cabinet Kartheo du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Charente e Limousin

Personnel

• Tableau des emplois permanents et occasionnels au 1er juillet 2025

Finances et prospectives, administration générale

- Acquisition d'un ensemble tracteur et faucheuse débroussailleuse Autorisation de signature de la commande auprès d'une centrale d'achat
- Acquisition d'une benne à ordures ménagères Autorisation de signature de la commande auprès d'une centrale d'achat
- Autorisation de signature de l'accord-cadre de transport et traitement des boues d'épuration de la station du moulin Pelgros à Saint-Junien
- Autorisation de signature de marchés concernant des travaux de renouvellement et de renforcement de réseaux d'adduction en eau potable sur le territoire de la communauté de communes
- Autorisation de signature des accords-cadres de fourniture de matériel d'éclairage, de sonorisation et de projection pour la salle de spectacle de la Mégisserie de l'établissement public de coopération culturelle Vienne-Glane
- Budgets général, ordures ménagères, eau, assainissement Effacement de dettes
- Budgets général, ordures ménagères, eau, Spanc Admission en nonvaleur des créances irrecouvrables
- Grosses réparations de voirie sur les voies d'intérêt communautaire (GRVC) – Programmation 2025 – Demande de subvention auprès du conseil départemental de la Haute-Vienne
- Mise en place d'un système d'acquisition dynamique (SAD) en procédure formalisée restreinte pour l'acquisition de véhicules d'occasions
- Rectifications sur exercices antérieurs Apurement du compte 458 relatif à la vente en l'état futur d'achèvement conclue avec la société Hermès
- Subventions au titre du programme départemental de l'habitat privé
- Travaux de sécurisation d'ouvrages d'art Demande de subvention auprès du Département de la Haute-Vienne

Économie

- Aide à l'immobilier d'entreprises pour la dernière activité indispensable à la population – Subvention à la SCI LES TRABS
- Concession de travaux de la maison de santé à Rochechouart Approbation du compte-rendu d'activité 2023-2024
- Constat de désaffectation de la parcelle cadastrée section CY n° 453
- Déclassement de la parcelle cadastrée section CY n° 453
- Zone d'activités de Boisse à Saint-Junien Vente d'un terrain à la société Saica pack France
- Pépinière et hôtel d'entreprises POL Avenir Convention de moyens 2025
- Société publique locale (SPL) Terres de Limousin Approbation du rapport d'activités 2023

Aménagement de l'espace et urbanisme

- Convention de servitude avec ENEDIS Lieudit 'Les Martines' à Saint-Junien
- Convention de servitude avec ENEDIS Lieudit 'Lou Maupas' à Rochechouart
- Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la communauté de communes Porte Océane du Limousin

Gestion de la politique de l'eau, développement durable et économie circulaire

- Nov Habitat 87 Guichet unique service public de la rénovation de l'habitat (SPRH) — Convention modifiée
- SYTEPOL (Syndicat de Transport d'Eau Potable de l'Ouest de Limoges)

 Modification des statuts

Solidarité et action sociale

 Opération de coopération décentralisée pour un projet d'adduction d'eau potable au Sénégal

Développement touristique

- Office de tourisme intercommunal Convention de moyens 2025
- Société publique locale Terres de Limousin Convention d'objectifs et de moyens pour la période du 1er octobre 2025 au 31 décembre 2027

Animation du territoire et action culturelle

- Appel à manifestation d'intérêt pour la gestion et l'animation d'un tiers-lieu au 18 rue Louis Codet à Saint-Junien et autorisation de recours a un bail emphytéotique
- Convention d'objectifs et de moyens avec la SCIC Manestela
- Conservatoire à rayonnement intercommunal Jean FERRAT Projet de convention inter-établissements d'enseignement artistique
- Conservatoire à rayonnement intercommunal Jean FERRAT Tarifs à compter du 1er septembre 2025

Vous trouverez l'ensemble des délibérations dans le document ci-joint : 000 CC 23.06.2025

Nous avons voté l'ensemble des délibérations à l'unanimité. Cependant, nous avons posé quelques questions :

Sur la présentation du DOO :

Yoann est intervenu à l'issue de la présentation afin de remercier l'intervenant pour la qualité des documents élaborés. Il a également soulevé la question de la validation citoyenne des orientations et objectifs contenus dans ce document. Yoann a mentionné que :

- Trois réunions publiques de présentation du DOO ont été organisées à Confolens, Oradour-sur-Vayres et Saint-Junien (Ciné-Bourse).
- La participation citoyenne à ces temps d'échanges a été faible (Yoann était présent à la réunion ayant eu lieu à Saint-Junien).
- Il est important que les citoyens s'approprient ce document qui va déterminer le visage du territoire jusqu'en 2046 et qui servira de base au futur PLUI.
- Faire valider, malgré sa densité, ce document par l'ensemble des citoyens est un enjeu démocratique majeur.

Ces constats ont été ensuite confirmés par différents intervenants.

Sur la programmation 2025 des réparations des voiries :

Intervention de Jayce :

Dans le tableau, on peut voir que, pour Saint-Brice et Saint-Junien, il apparaît des opérations non comprises dans les totaux de ces deux communes mais pourtant bien comprises dans le total général de la demande de subvention (il s'agit de la ligne « L1-4C-2025- VC 47 — L'Age — SAINT BRICE SUR VIENNE » pour un montant de 13 309,64 euros TTC et de la ligne « L2 -7A2-2025 — VC 20 — Grandmont — SAINT JUNIEN » pour un montant de 18 371 euros TTC). Est-ce une simple erreur de présentation à corriger ou ces deux opérations ont-elles une quelconque particularité ?

Il nous a été répondu que les deux lignes en question concernent des opérations relevant de zones d'activité. A ce titre, elles ne sont pas traitées comme les autres travaux de la catégorie GRVC, mais l'on peut demander les subventions en même temps (elles feront l'objet de lignes de financement différentes).

Sur la délibération pour la mise en place d'un AMI gestion et animation d'un tiers-lieu au 18 rue Louis-Codet

Intervention de Yoann :

Monsieur le président, chers collègues,

Par délibération en date du 30 juin 2022, notre conseil communautaire avait adopté à l'unanimité la vente à la SCI XPSB de l'immeuble situé au 18 rue Louis-Codet à Saint-Junien, bien visé dans la présente délibération pour que s'y installe demain un tiers-lieu.

Deux questions courtes :

- Pourquoi cette vente n'a-t-elle pas eu lieu ?
- Ne faudrait-il pas, en parallèle de l'adoption de la présente délibération, voter une délibération annulant la délibération de vente prise le 30 juin 2022, par souci de clarté et par cohérence juridique ?

Le Président de la CCPOL répond que cette vente n'a pas été honorée et que le sous-seing signé devant notaire est devenu caduque. Il n'est pas contre rajouter une phrase dans la délibération indiquant que la présente délibération annule celle de la vente.

Intervention de Jayce :

Une petite question supplémentaire. Il est fait mention dans la présente délibération que le bâtiment est « en cours de rénovation ». Pouvez-vous nous dire quels sont les travaux en cours et qui les réalise ?

Thierry Granet répond en disant qu'il allait intervenir pour indiquer que c'était une erreur de rédaction dans la délibération car il n'y a actuellement pas de rénovation en cours. Le bâtiment est en très bon état, mais des travaux d'aménagement seront à faire une fois l'AMI finalisé.

Pour finir, vous trouverez ici les décisions prises par le président en vertu de ses délégations : 000 CC 23.06.2025 — Decisions

Si vous souhaitez plus de précisions sur nos positions et plus de détails sur nos interventions, n'hésitez pas à nous contacter par le formulaire de contact du site.



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- Accueil Actualités
 - Actualités
 - ∘ <u>Vie du groupe</u>
 - ∘ Calendrier
- Vie des Conseils
 - Comptes-rendus
 - Commissions municipales
 - Commissions POL
- Départementales 2021
- Municipales 2020
 - ∘ Nos candidats
 - Vidéos de campagne
- Projets et Références
- <u>Réflexions</u>
- Le Jugement Majoritaire
- Contactez-nous !
- Recherche
- Connexion

Réunion du Conseil Municipal du 2

juin 2025

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 25 juin 2025



Les rambardes du pont de Forgeix, endommagées le 3 août 2023 et toujours dans le même état aujourd'hui… Un sujet abordé lors de ce conseil.

Le 2 juin 2025 s'est tenue une réunion du Conseil Municipal. Voici un résumé de ce qui a été dit et décidé.

Michelle Brenac était absente, représentée par Mireille Chabaud.

Laurence Chazelas était absente, représentée par Alex Gerbaud.

Lucien Coindeau et Laure Mura sont arrivés en retard, retenus par une inauguration.

Béatrice Compère était absente, représentée par Laure Mura.

Clément La Dune était absent, représenté par Didier Lekiefs.

Bruno Malagnoux était absent, représenté par Claude Balestrat.

Jean-Sébastien Piel était absent, représenté par Frank Bernard.

Didier Roy était absent, représenté par Bernadette Desroches.

(Note du rédacteur : Étant absent, le compte-rendu n'est basé que sur l'enregistrement.)

Début de la séance à 18h32.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 avril 2025

Le procès-verbal de la séance du 3 avril n'est à ce jour pas encore en ligne sur le site de la Mairie. Il nous a été fourni avec la convocation au conseil municipal pour approbation avant publication sur le site de la Mairie dans la semaine. N'oubliez pas de lire notre propre compte rendu pour avoir plus de détails (Réunion du Conseil Municipal du 3 avril 2025).

Ayant envoyé nos remarques et corrections en amont, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Acquisition de terrain et incorporation dans le domaine public communal — Lotissement les Hauts de Fayolas

La présente délibération vise à acquérir au prix symbolique de 1 euro les voiries et parties communes du lotissement des Hauts de Fayolas (comprenant notamment la voie récemment dénommée allée Dominique-Grousseau) en vue de leur intégration au domaine public communal.

Plus d'informations dans la délibération : CM-20250602-1

Voté à l'unanimité.

Incorporation dans le domaine public communal de la parcelle EV n° 215 — Lotissement communal du Bois au Bœuf

La présente délibération vise à incorporer au domaine public communal la parcelle communale cadastrée Section EV n° 215 correspondant à la voirie du lotissement communal du Bois au Bœuf.

Plus d'informations dans la délibération : CM-20250602-2

Voté à l'unanimité.

Acquisition de parcelle aux Consorts DA SILVA- Parcelle DN n° 252 — Les Charles Sud

La présente délibération vise à acquérir au prix symbolique de 1 euro la parcelle cadastrée Section DN n° 252 sise Les Charles Sud.

Plus d'informations dans la délibération : CM-20250602-3

Voté à l'unanimité.

Acquisition de parcelle à Madame KIRASIC Catherine- Parcelle DN n° 253 — Les Charles Sud

La présente délibération vise à acquérir au prix symbolique de 1 euro la parcelle cadastrée Section DN n° 25 sise Les Charles Sud.

Plus d'informations dans la délibération : CM-20250602-4

Voté à l'unanimité.

Approbation des attributions de compensation 2025

Il nous est proposé de valider l'attribution des compensations pour l'année 2025 telles que prévues par le Conseil Communautaire. Pour la commune, le montant s'élève à 3 106 158,80 €. Plus d'informations dans le rapport de synthèse et le tableau ci-dessous :

CM-20250602-5

Voté à l'unanimité.

Signature d'actes modificatifs aux marchés de travaux de reconstruction de l'école de Glane

La présente délibération vise à autoriser le Maire à signer et notifier deux avenants nécessaires à l'exécution des travaux de réhabilitation des bâtiments de l'école de Glane suite à l'incendie de novembre 2023 pour un montant de 11 746,10 € HT. Cette augmentation reste comprise dans le montant de prise en charge par l'assurance.

<u>CM-20250602-7</u>

Voté à l'unanimité.

Approbation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de la petite salle du Palais des Sports au profit de la Fédération Française de Judo pour la création d'un dojo

Dans le cadre de la rénovation d'une salle sportive en dojo, la ville de Saint-Junien a la possibilité de solliciter une subvention auprès de la Fédération Française de Judo pour prendre en charge l'intégralité des travaux d'aménagement de la petite salle du Palais des Sports. Afin de solliciter cette subvention, la ville de Saint-Junien doit s'engager avec la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées, par la mise à disposition à titre gratuit de la petite salle du Palais des Sports, pour une durée de 5 ans, sous réserve que le local soit occupé par un club affilié à la Fédération. C'est le judo club ASSJ POL, affilié à la Fédération, qui occupera le dojo.

Ci-joint la synthèse et la délibération : CM-20250602-6

Et la convention : <u>CM-20250602-6-Convention</u>

Frank Bernard prend alors la parole au nom de notre groupe :

Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous sommes ravis pour notre club de judo et pour tous nos judokas de ce projet qui va permettre de meilleures conditions d'entraînement, ce qui, pour un club de sa taille et de son niveau, est bien un minimum. Nous avons néanmoins quelques remarques et questions.

Tout d'abord, ce projet, que nous soutenons tant il est nécessaire à court terme, ne doit pas nous faire oublier l'idée, dans le futur, d'un véritable « centre des arts martiaux », car, contrairement à ce que certains avaient dit pendant la campagne, en affirmant que le dojo d'Oradour suffisait, il y a un réel besoin en la matière, que d'ailleurs l'aménagement de cette salle ne comble que partiellement au regard du volume d'activité et de la diversité des disciplines pratiquées.

Ensuite, ce point a été discuté en commission mais il n'apparaît ni dans le compte rendu de la commission ni dans la délibération, pouvez-vous nous dire quelles solutions sont envisagées pour les autres associations qui utilisent la salle qui va être transformée (tennis de table, zumba, sections kendo et iaïdo, gymnastique volontaire, etc.) ?

Enfin, nous avons noté une petite incohérence entre la délibération et la convention. Dans la délibération nous pouvons lire « Au-delà de la pratique du judo, cette salle bénéficierait à d'autres acteurs locaux, tels que les établissements scolaires et diverses associations sportives, notamment de karaté, dans une logique de mutualisation des infrastructures ». Cependant, dans la convention, les articles 6 et 8 indiquent clairement que la salle ne pourra être utilisée que par des clubs affiliés à la Fédération Française de Judo (FFJ), avec une exception dans l'article 6 bis pour les activités scolaires. Dans ce cadre, il semble nécessaire de modifier le projet de convention pour que le texte réponde à l'objectif que la commune s'est fixé.

Je vous remercie.

Philippe Gandois répond que comme il n'y a toujours pas la certitude d'avoir la subvention, il n'est pas prévu de rencontrer les associations avant. Cependant, des solutions ont effectivement été prévues dans d'autres salles ou d'autres gymnases. Pour la convention, il indique qu'elle n'est pas modifiable car imposée par la Fédération. Nadège Coucaud complète en précisant que le Karaté n'utilise le dojo que le samedi après-midi et que cela ne devrait pas poser de problème puisque le club de judo ne l'utilise pas sur ce créneau.

Yoann Balestrat rappelle alors qu'une convention est une forme de contrat et que des modifications minimes sont certainement possibles avant signature. Il faudrait que les ajustements demandés puissent être intégrés pour que les choses soient claires pour tous. Il est par exemple important qu'il n'y ait pas de problème d'assurance en cas d'accident. Philippe Gandois répond qu'il n'y a généralement pas de contrôle sur ce type de convention.

Voté à l'unanimité.

Convention d'implantation d'un poste de distribution publique Enedis — rue Jean Pierre Timbaud

Dans le cadre de son programme d'entretien et d'exploitation des ouvrages, Enedis souhaite implanter à demeure un nouveau poste de distribution publique « rue Jean Pierre Timbaud » en remplacement de l'existant situé « rue Colette ». Considérant la parcelle concernée comme étant le domaine public de la commune de Saint-Junien. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de servitude pour l'implantation du nouveau poste de distribution

publique.

Ci-joint la délibération : <u>CM-20250602-8</u>

Voté à l'unanimité.

Convention d'implantation de supports Enedis — avenue Sadi Carnot

Dans le cadre de la sécurisation de la ligne basse tension « avenue Victor Roche », Enedis souhaite implanter à demeure 3 supports béton en remplacement des existants afin de faire passer les conducteurs aériens d'électricité au-dessus de la parcelle désignée. Considérant la parcelle concernée comme étant la propriété de la commune de Saint-Junien. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de servitude pour l'implantation des 3 supports.

Ci joint la délibération : <u>CM-20250602-9</u>

Nathalie Tarnaud intervient alors :

Monsieur le Maire, chers collègues,

Pouvez-vous nous dire si ces travaux vont avoir un impact sur la circulation avenue Victor-Roche ? Si tel est le cas, il serait nécessaire d'attendre la fin des travaux avenue Paul-Vaillant-Couturier avant de débuter ceux sur l'avenue Victor-Roche, cet axe figurant parmi les itinéraires de déviation.

Je vous remercie par avance pour vos précisions.

Monsieur le Maire répond que les travaux ont déjà commencé et qu'ils ne devraient pas avoir d'impact sur la circulation. La directrice générale des services complète en indiquant que les travaux sont même déjà terminés... (Note du rédacteur : Voilà, voilà... Certes, le sujet n'était pas d'une importance majeure mais, tout de même, il est préférable de faire les choses dans l'ordre, ou, à défaut, en cas d'urgence, de nous prévenir et d'indiquer ensuite lors de la séance du conseil municipal qu'il s'agit d'une délibération de régularisation.)

Voté à l'unanimité.

Adaptation du tableau des emplois permanents et occasionnels au 1er juillet 2025

Il est proposé à l'assemblée de procéder à l'adaptation du tableau des emplois pour tenir compte :

- des propositions d'avancement de grade
- du recrutement au service cimetière
- de la suppression de postes permanents
- et de la volonté d'accueillir une nouvelle apprentie (poste : auxiliaire de puériculture)

CM-20250602-10

Voté à l'unanimité.

Charte sur l'agrivoltaïsme

Aujourd'hui, le nombre de projets agrivoltaïques se multiplie. Il est nécessaire d'encadrer le développement des projets agrivoltaïques sur le territoire, pour éviter les projets dits « alibi » sur les terres agricoles. Ainsi la charte jointe prévoit d'assurer la préservation de la vocation nourricière des terres agricoles, la préservation des paysages et de l'environnement, une gouvernance locale des projets et un partage de la valeur. Si cette charte n'est pas opposable, elle constitue un document de référence pour l'analyse au cas par cas des dossiers, lorsque le Maire est saisi pour avis simple.

Le texte de la convention : <u>CM-20250602-11-chartemodif</u>

Yoann prend la parole :

Monsieur le Maire,

Tout d'abord, je tiens à vous adresser nos remerciements par rapport à ce texte, toutes les modifications proposées par le groupe Énergie citoyenne ayant été intégrées.

Il est intéressant de donner un cadre à notre commune pour l'ensemble des porteurs de projets. Cela permet d'avoir des lignes directrices.

Et puis, comme on l'a vu avec votre directeur de cabinet au

cours des différents échanges, cette de marche, inte ressante, me rite d'e tre de ploye e au niveau intercommunal et au niveau du SCOT, afin qu'il y ait une cohe rence en la matie re sur l'ensemble du territoire.

Hervé Beaudet répond alors qu'il se satisfait d'être dans les premiers à le faire et indique qu'il serait effectivement satisfait que ce soit également reproduit dans le SCOT, sur un territoire plus élargi.

Voté à l'unanimité.

Remerciements

- L'association Prévention minimale remercie la municipalité pour le prêt d'une salle.
- Le judo club ASSJ-POL et l'agence France Travail de Saint-Junien remercient la municipalité pour le prêt de la salle des congrès à l'occasion de l'opération recruter autrement du stade vers l'emploi.
- Le judo club ASSJ-POL et les enseignants remercient la municipalité pour les subventions et pour l'aide apportée tout au long de l'année.
- l'association ANGOULIM remercie également la municipalité pour l'accueil de la caravane du rail le 26 avril dernier.

Points inscrits à l'ordre du jour à la demande du groupe Énergie citoyenne

Suite à <u>la demande de notre groupe par courrier</u>, deux points ont été ajoutés à l'ordre du jour :

État des rambardes du pont de Forgeix sur la 2×2 voies

Corinne Guillot prend alors la parole pour poser notre question :

Monsieur le Maire, chers collègues,

Depuis un temps certain qui se compte en années, le pont de Forgeix sur la 2×2 voies a été endommagé. Des barrières ont été installées de manière provisoire mais les travaux de réparation n'ont jamais été engagés.

Or, il est ici question de sécurité des usagers qui empruntent le pont ou l'axe rapide. Pouvez-vous nous faire un point sur cette situation et nous indiquer l'échéance, même approximative, de réalisation des réparations ?

Je vous remercie.

José Fernandes, Directeur des Services Techniques, répond alors que cet accident a eu lieu sur un ouvrage qui est supporté par la 2×2 voies, donc un ouvrage qui a été construit par la DIRCO, la Direction des Routes de l'État. La collectivité pensait à tord que cela relevait des services de l'État et attendait que l'État fasse une déclaration de sinistre. L'État a fini par répondre que la compétence était en fait intercommunale puisque la route était communale. Cela devrait donc se débloquer dans les semaines à venir.

Pierre Allard précise que l'intervention des services a permis de sécuriser la passerelle juste après l'accident et qu'il n'y a pas de danger. Pour démontrer que le retard de ces travaux n'avait pas d'importance, Pierre Allard a même suggéré que les barrières provisoires installées étaient aussi voire plus solides que les rambardes fixes d'origine. (Note du rédacteur : Il suffit de voir la photo pour se faire une opinion sur cette affirmation...). Yoann répond qu'il n'est pas convaincu de la solidité du dispositif temporaire ; il ne faudrait pas qu'il y ait un autre accident tant que ces barrières provisoires sont encore là. Cela fait maintenant bientôt deux ans...

Hervé Beaudet conclut en disant que le devis de 8000€ est arrivé et que cela devrait donc être réglé très prochainement.

Risque de réautorisation en France de l'acétamipride

Yoann Balestrat prend la parole pour poser notre deuxième question :

Monsieur le Maire, chers collègues,

Par deux fois, le 1er octobre 2015 et le 17 septembre 2020, notre conseil municipal a adopté des vœux marquant l'opposition de notre commune aux néonicotinoïdes, pesticides dont la dangerosité — tant sur l'environnement, la biodiversité que la santé humaine — est scientifiquement établie. Un poison auquel 83% des Français sont opposés.

Actuellement, à travers l'examen de la proposition de loi du

sénateur Duplomb, il est notamment question de la réautorisation de l'acétamipride, pesticide relevant de la famille des néonicotinoïdes, substance neurotoxique notoire. Sous la pression des lobbies de l'agrochimie qui n'a pour but que de défendre ses intérêts financiers, quoi qu'il en coûte aux hommes et à la nature, nous sommes en train de vivre une régression totalement désolante, un scandale à peine croyable. Or, cette proposition démagogique ne répond en rien à la concurrence déloyale et à l'absence de revenus dignes pour nos agricultrices et nos agriculteurs, alors que ce sont les vrais problèmes de la crise que traverse le monde agricole... Oui, il nous revient de construire un autre modèle pour notre agriculture, un modèle respectueux de l'environnement et respectueux de celles et de ceux qui produisent!

À cette situation déjà catastrophique s'ajoute un scandale démocratique majeur. En effet, l'Assemblée Nationale n'a pu débattre de cette proposition de loi, ses promoteurs ayant paradoxalement adopté une motion de rejet afin d'échapper à un débat et à toute modification du texte initial. Ce détournement de procédure flagrant est un fait inédit dans la Ve Re'publique; une situation qui ne peut, au regard du contenu et de la me'thode, que faire penser a` une forme de trumpisme.

C'est pourquoi notre groupe tenait a` faire part de ces diffe'rents e'le'ments qui reve^tent une re'elle gravite'. Notre mobilisation commune pour l'interdiction des ne'onicotinoi des ne doit pas donc faiblir.

Je vous remercie.

Hervé Beaudet précise qu'il rejoint la réflexion sur le sujet. Il précise que la Ville va de toute façon plus loin que la loi puisqu'il a été demandé aux agents de la commune de ne plus utiliser de pesticides depuis bien avant la loi d'interdiction et que les services continueront bien après. Il ne serait pas contre l'adoption d'une nouvelle motion,

même s'il est conscient de la portée limitée de la démarche. Pierre Allard précise que la proposition de loi est issue d'un sénateur et que ce texte est soutenu par des parlementaires qui ne sont pas de gauche.

Décisions du Maire

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des décisions prises par le Maire sans avis du Conseil Municipal (conformément aux délégations votées).

Decisions-20250602

Suite des décisions, données en séance : <u>Decisions-20250602-Suite</u>

L'ordre du jour étant épuisé, Hervé Beaudet annonce la clôture de la séance à 19h17.



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- Accueil Actualités
 - Actualités
 - ∘ <u>Vie du groupe</u>
 - <u>Calendrier</u>
- Vie des Conseils
 - Comptes-rendus
 - Commissions municipales
 - ∘ Commissions POL
- <u>Départementales 2021</u>
- Municipales 2020
 - Nos candidats
 - <u>Vidéos de campagne</u>
- Projets et Références
- <u>Réflexions</u>
- <u>Le Jugement Majoritaire</u>

- Contactez-nous !
- Recherche
- Connexion

Travaux sur l'avenue Paul VaillantCouturier : les principales informations

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 25 juin 2025



Ce soir, lundi 5 mai, avait lieu en Mairie une réunion publique concernant les travaux à venir sur l'avenue Paul Vaillant-Couturier. Nous y étions, 7 élus au total (dont 3 Énergie citoyenne), 3 agents de la collectivité et une dizaine de riverains (tout le monde n'a pas eu l'invitation, ce que nous déplorons vivement). Voici les informations importantes à retenir :

Les dates : les travaux commenceront dès le 18 mai, et pourront durer jusqu'au 10 octobre.

Les blocages : pendant toute la durée des travaux, l'avenue sera fermée dans le sens de la montée, la descente sera autorisée aux riverains seulement pendant la journée.

Les déviations : les déviations prévues ont été présentées et ont donné lieu à quelques discussions, notamment au niveau du faubourg Gaillard et de la rue Édouard Vaillant. Les plans de circulation durant ces travaux seront disponibles dans les prochains jours sur le site de la Mairie.

Les travaux : la première partie portera exclusivement sur les réseaux d'eau, en commençant par le bas de l'avenue pour gêner le moins possible les commerces. Puis auront lieu la réfection des trottoirs, la création de places de stationnement, la pose de nouveaux enrobés, l'aménagement du chaussidou, etc. Il est à noter que l'enrobé du carrefour en bas de

l'avenue sera également refait.

Lors de la réunion, nous avons cherché — probablement en vain — à faire évoluer le plan des déviations pour limiter les risques qu'ils vont engendrer. Nous avons également insisté sur la nécessité de mieux informer les riverains…

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez obtenir des précisions supplémentaires $\ \square$



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- <u>Accueil Actualités</u>
 - Actualités
 - ∘ <u>Vie du groupe</u>
 - ∘ <u>Calendrier</u>
- Vie des Conseils
 - Comptes-rendus
 - Commissions municipales
 - Commissions POL
- <u>Départementales 2021</u>
- Municipales 2020
 - Nos candidats
 - ∘ <u>Vidéos de campagne</u>
- Projets et Références
- <u>Réflexions</u>
- <u>Le Jugement Majoritaire</u>
- Contactez-nous!
- Recherche
- Connexion

Réunion du Conseil Communautaire POL du 8 avril 2025

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 25 juin 2025



Vous trouverez ci-apèrs un compte rendu très succinct de la séance du conseil communautaire qui s'est tenue le 8 avril 2025.

L'ordre du jour de cette réunion était le suivant :

Présentation ne faisant pas l'objet d'une délibération

 Présentation synthétique du projet LiCHEN, porté par Verso Energy à Saillat-sur-Vienne (Mme de JUVIGNY de la société Verso Energy) (voir https://concertation-lichen.eu/)

Motions

 Motion relative à l'abaissement du taux de rémunération des agents publics en congé de maladie ordinaire

Finances et prospectives, administration générale

- Compte financier unique Exercice 2024 :
 - ∘ budget général
 - ∘ budget ordures ménagères
 - budget SPANC
 - ∘ budget ateliers relais
 - ∘ budget lotissement l'Etang
 - ∘ budget ZIAC La Vergne
 - ∘ budget Zone d'Activité de Boisse
 - ∘ budget eau
 - budget assainissement
- Affectation du résultat Exercice 2024 :
 - ∘ budget général
 - budget ordures ménagères
 - budget SPANC
 - ∘ budget ateliers relais
 - ∘ budget lotissement l'Etang
 - ∘ budget ZIAC La Vergne
 - ∘ budget Zone d'Activité de Boisse
 - ∘ budget eau
 - ∘ budget assainissement
- Adoption des budgets primitifs 2025
- Budget général Constitution de provisions pour contentieux
- Budget SPANC Durées d'amortissement
- Budget annexe zone d'activité de Boisse Versement d'une avance remboursable
- Attributions de compensation Exercice 2025
- Dotation de solidarité communautaire Exercice 2025
- Fixation des taux d'imposition Exercice 2025
- Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) fixation du produit attendu de la taxe pour l'année 2025

Économie

- Cité du cuir Grille tarifaire
- Cité du cuir Création des conditions générales d'utilisation du site internet et des conditions générales de vente en ligne pour le public individuel
- Cité du cuir Création des conditions générales de vente sur place pour le public individuel
- Cité du cuir Création des conditions générales de vente pour les groupes
- Cité du cuir Convention de dépôt-vente dans la boutique pour les artisans

Développement touristique

 Société publique locale (SPL) Terres de Limousin – Approbation du rapport d'activités 2024

- Gîtes de la Chassagne Cession à la commune de Videix
- Partenariat avec l'office de tourisme de Limoges Métropole pour l'adhésion au pass 'Limoges malin' 2025

Animation du territoire et action culturelle

- Cité du cuir Création du règlement intérieur
- Cité du cuir Conventions de cession de droits d'auteurs
- Cité du cuir Mise en place d'une politique de mécénat

Sports et loisirs

- Centre aqua récréatif Mise à jour du règlement intérieur
- Centre aqua récréatif Modification des conditions générales de vente liées au contrat d'abonnement pour le public individuel
- Centre aqua récréatif Création des conditions générales de vente à destination des groupes

Pour les comptes financiers uniques, vous trouverez les détails dans le documents ci-joint : <u>Comptes financiers uniques — Présentation</u>

Et voici le rapport sur les budgets primitifs 2025 : <u>Budgets primitifs</u> 2025 - <u>Rapports</u>

Vous trouverez l'ensemble des délibérations dans le document ci-joint : Délibérations-CC20250408

L'état annuel récapitulatif des indemnités de toute nature perçues par les membres du conseil communautaire (document obligatoire) nous a été remis sur table :

MONTANT ANNUEL 2023 ET 2024 DES INDEMNITES BRUTES DES ELUS DE LA CCPOL

| | | | Autres indemnités, frais de | | Autres indemnités, frais de |
|--------------------|-------------|-----------------------|-----------------------------|-----------------------|-----------------------------|
| | | MONTANT BRUT | déplacement et de | MONTANT BRUT | déplacement et de |
| | | INDEMNITES ANNEE 2023 | représentation 2023 | INDEMNITES ANNEE 2024 | représentation 2024 |
| ALLARD | PIERRE | 29 566,14 € | | 29 965,68 € | 898,43 € |
| ALMOSTER RODRIGUES | ANNE-MARIE | 8 750,64 € | | 8 868,84 € | |
| CALENDREAU | LAETITIA | 8 750,64 € | | 8 868,84 € | |
| DARDILHAC | ANNIE | 8 750,64 € | | 8 868,84 € | |
| DUCHAMBON | JEAN | 8 750,64 € | 5 704,92 € | 8 868,84 € | 5 825,40 € |
| GRANET | JEAN-PIERRE | 8 750,64 € | | 8 868,84 € | |
| GRANET | THIERRY | 8 750,64 € | | 8 868,84 € | |
| HABRIAS | FABIEN | 8 750,64 € | | 8 868,84 € | |
| LACROIX | PHILIPPE | 8 750,64 € | | 8 868,84 € | |
| LEKIEFS | DIDER | 8 750,64 € | | 8 868,84 € | |
| VOUZELLAUD | RAYMOND | 8 750,64 € | 1 459,98 € | 8 868,84 € | 1 479,72 € |
| TOTAL | | 117 072,54 € | 7 164,90 € | 118 654,08 € | 8 203,55 € |

Nous avons posé quelques questions au moment de la présentation du

projet LiCHEN, après avoir remercié l'intervenante de la société Verso Energy (Madame de Juvigny, en visioconférence) et avoir rappelé que notre territoire, rural et industriel, n'est jamais opposé a` l'innovation et a`l'investissement responsable et durable dans le temps et vis-a-vis de notre environnement (ce projet semble d'ailleurs s'inscrire dans cette optique).

• Question 1 (intervention de Jean-Sébastien Piel)

Vous portez actuellement 5 autres grands projets, en plus du projet LiCHEN. Est-ce que ce sont des projets qui sont en concurrence ou complètement indépendants ? Est-ce qu'il y a des risques qu'ils se percutent et qu'ils soient favorisés par rapport à celui-là ?

Madame de Juvigny répond que les projets reposent sur des technologies identiques afin de mutualiser les coûts et les études, et ne sont pas en concurrence, mais constituent une diversification rassurante pour les financeurs. Celui dont on parle aujourd'hui produira environ deux fois plus que chacun des 4 autres, et pour répondre aux besoins en Europe, il en faudrait au moins 15 comme celui-là.

• Question 2 (intervention de Nathalie Tarnaud)

Donc, effectivement, nous avons eu le détail des phases de la concertation, mais est-ce que vous prévoyez une réunion spécifique avec des associations de protection et de promotion de l'environnement, des paysages et du patrimoine, pour avoir des échanges techniques précis et approfondis ? Cela nous semblerait pertinent. Allez-vous prendre contact avec elles ?

Madame de Junigny répond que ce n'est pour l'instant pas prévu, mais que ces associations sont invitées à venir participer aux réunions publiques, et surtout aux ateliers.

• Question 3 (intervention de Yoann Balestrat)

Votre projet parle bien des critères environnemental, paysager et humain. A cette heure, il est prévu un impact sur une zone naturelle remarquable, à proximité l'île de Chaillac (ZNIEFF de type 1 : Boisements de pente et végétations alluviales de Chaillac, page 68 du dossier de concertation). De même, à l'ouest, sur la commune d'Etagnac,

il existe la chapelle d'Étricor, datant du XIIe siècle. Ces deux éléments patrimoniaux — l'un naturel, l'autre architectural — constituent des joyaux qu'il nous revient de préserver et de mettre en valeur. C'est pourquoi nous attirons votre attention sur le tracé du périmètre afin que ces éléments soient effectivement pris en compte.

Deuxièmement, votre projet indique qu'il est nécessaire de créer un raccordement supplémentaire au réseau électrique avec le poste de Plaud, à Saint-Junien. Disposez-vous d'un tracé envisageable pour cette ligne (je suppose que le schéma figurant page93 du dossier de concertation, n'est qu'indicatif) ? Le raccordement à un autre poste électrique a-t-il été envisagé ? Pourquoi la ligne est-elle aérienne et non enterrée ? Pourquoi ne peut-on pas « doubler » la ligne existante ? Cette partie de l'ouest de Saint-Junien, déjà traversée par une ligne électrique très haute tension et par la 2×2 voies, a suffisamment contribué aux externalités négatives des projets.

Enfin, vous partagez avec nous l'objectif de décarbonation des mobilités et vous avez parlé du train pour le transport des carburants produits. Aujourd'hui, nous nous battons pour la réouverture de la ligne ferroviaire entre Saillat-Chassenon et Angoulême. Il faut 242 millions d'euros. Est-il envisageable que votre société, qui porte un projet s'élevant à 2,2 milliards d'euros, participe en tout ou partie à la régénération de cette ligne destinée tant au fret qu'aux voyageurs ? Cela est dans l'intérêt de l'entreprise et dans celui du territoire.

Madame de Juvigny répond qu'au niveau de l'implantation, le projet prévoit pour l'instant une zone très large qui demande à être réduite et affinée en fonction des études. Et la prise en compte des sites remarquables fait partie des études. Pour le raccordement électrique, la ligne reliant l'usine de Saillat n'est actuellement pas assez puissante. Là encore, rien n'est décidé, mais c'est un travail qui sera mené par RTE, pas directement par Verso Energy. Enfin, pour la ligne de train, elle répond que pour l'instant la liaison Saillat-Angoulême n'a pas été abordée, mais qu'ils sont ouverts pour en discuter.

Remarque : hormis les trois conseillers Énergie citoyenne, aucun autre élu n'a posé une seule question sur ce projet…

Au moment du vote du budget, Yoann a ensuite pris la parole au nom de notre groupe :

Monsieur le Président, Chers collègues,

Le vote du budget est un temps fort et formel du débat public. Ce n'est pas simplement une chose technique, qui se réduirait à un aspect comptable. En effet — c'est là l'essentiel — il s'agit de l'expression de choix politiques : oui, le budget traduit les priorités de la collectivité et la manière de les atteindre.

Nous évoluons dans un monde où de toutes parts l'incertitude et l'inquiétude pèsent sur notre avenir : tensions dans les relations internationales, multiplication des conflits armés, retour des guerres commerciales, crises économiques et sociales, catastrophes climatiques, bouleversements écologiques... La liste est malheureusement bien plus longue. Mais chacune de ces menaces pèse, d'une façon ou d'une autre, sur notre territoire et sur la vie quotidienne de nos concitoyens. Alors, à notre échelle, notre collectivité constitue un point de repère.

Notre groupe Energie citoyenne a déjà pu le dire lors du débat d'orientation budgétaire, trois axes structurants, indissociables les uns des autres, devraient guider l'action de la communauté de communes : l'amélioration du cadre de vie, la justice sociale et la préservation de notre environnement.

Notre groupe Énergie citoyenne se félicite du maintien à leurs niveaux actuels des taux d'imposition. L'augmentation des bases imposables ne pouvait nous autoriser à les augmenter. De plus en plus de ménages, qu'ils soient retraités ou actifs, éprouvent des difficultés à faire face à leurs charges courantes : c'est une réalité tangible.

Sur le reste, nous ne sommes et ne serons pas d'accord sur tout. Nous le savons maintenant presque d'avance. Aucun blanc-seing : chaque proposition sera examinée et notre position déterminée au cas par cas. Les choses sont très claires et rien ne change depuis le début du mandat : quand les décisions ou les projets vont dans le bon sens, nous les soutiendrons ; dès lors que ce ne sera pas le cas, nous vous proposerons des modifications ou nous nous opposerons.Nous ne pourrons donc valider le budget général.

Si vous en êtes d'accord, je me permets d'aborder aussi dès maintenant la question des budgets annexes. Nous avons acté notre désaccord sur les politiques tarifaires et les modalités de gestion de certains services depuis le début du mandat, à savoir l'eau, l'assainissement collectif et les ordures ménagères. Cependant, cette année 2025 marque une évolution dans le sens souhaité par Energie citoyenne avec la mise en place d'une grille des tarifs de l'eau potable progressive et les premiers mètres cubes gratuits. Puisque nous avons validé ces nouveaux tarifs, nous voterons, en cohérence, le budget. Mais nous rappelons que nous demandons une seconde étape dans cette évolution avec la prise en compte du nombre de personnes composant le foyer, afin que la tarification soit pleinement sociale, écologique et juste.

Sur les autres services, assainissement collectif et ordures ménagères, aucun changement n'a eu lieu et nous resterons donc sur notre position. Sans vouloir ici lancer de polémique, nous ne voterons pas ces budgets car nous ne pouvons en valider les modalités de fonctionnement. Les travaux d'assainissement collectif doivent être une grande cause : pour dire les choses trivialement, ce n'est sûrement pas « glamour » ou « sexy » mais c'est préserver, notamment dans nos villages, la pureté de notre nature en stoppant la diffusion de toute pollution éparse au plus près de l'origine de son émission. Et, en matière de gestion des déchets, si nous nous félicitons que le ras-le-bol dont nous avons été les porte-paroles ait fini par être entendu,

puisqu'une étude est en cours, la situation reste à cette heure inchangée et la redevance, quant à elle, augmente. Alors, à situation inchangée, position inchangée de la part de notre groupe Energie citoyenne. Nous avons voté contre les tarifs. Nous voterons contre le budget.

Enfin, notre groupe Énergie citoyenne tient à saluer la qualité du travail réalisé au quotidien par toutes les équipes de la POL pour répondre avec engagement aux besoins de nos concitoyens et notre groupe remercie également toutes lesassociations du territoire, soutenues unanimement par notre collectivité. Elles participent à bâtir solidement un vivre-ensemble empreint de dynamisme et de solidarité.

Telles étaient, Monsieur le président, chers collègues, les explications de vote que notre groupe Énergie citoyenne tenait à exposer.

Je vous remercie.

Nous avons voté contre le budget général, le budget assainissement collectif et le budget ordures ménagères. Nous nous sommes abstenus sur le budget de la zone de Boisse (tout comme sur la délibération sur l'avance remboursable concernant ce budget). Nous avons voté favorablement pour tous les autres budgets. Toutes les autres délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

J'ai ensuite pris la parole pour demander à quoi correspondaient les contentieux pour lesquels la collectivité provisionne près de 350 000 euros. Le Président a répondu que le premier est un contentieux relatif aux parkings au niveau de la cité du cuir. Le deuxième est le même contentieux que celui qui concerne la commune de Saint-Junien, à savoir une chute sur la voie publique. Le troisième est un vieux contentieux opposant un ancien enseignant de l'école de musique à la CCPOL. Enfin, le dernier est un enseignant actuel de l'école de musique qui conteste une sanction disciplinaire qu'il a reçue.

En fin de séance, Yoann a demandé la parole pour apporter notre soutien

et celui de tout le conseil aux salariés d'Albany :

Monsieur le président, Chers collègues,

Dans le compte rendu de la conférence des maires du 31 mars mais aussi dans le dernier numéro de L'Abeille, il a été annoncé la mise en place d'un plan de licenciement concernant l'ensemble des salariés de l'entreprise Albany à Saint-Junien. Cette décision est un échec. Échec d'un combat mené en 2012 par les salariés et par toute une ville pour conserver un outil de production de pointe, performant. Échec pour maintenir, dans notre pays, une industrie indispensable et responsable.

Même si nous regrettons les choix que l'entreprise a pu faire en matière de politique commerciale, qui ont vraisemblablement conduit à des pertes de marché donc à une perte globale d'activité, le coup est brutal. Aucune alerte, aucun signal — même faible — n'avait été donné par la direction du groupe. Et aucune proposition d'évolution de la production sur le site n'a été présentée. C'est extrêmement problématique : il semble nécessaire qu'il y ait une réflexion relative à un nouveau projet. Nous avons, à Saint-Junien, des savoir-faire, des compétences, de l'expérience, du matériel : les salariés ne peuvent être abandonnés, quasiment du jour au lendemain, par leur société.

Alors, aujourd'hui, nous tenons à affirmer notre soutien aux 33 personnes concernées par ce plan de licenciement. Sans interférer avec les discussions qui doivent se tenir sereinement entre les représentants du personnel et la direction d'Albany Europe cette semaine pour trouver une issue à cette situation critique, nous le disons clairement : nous serons présents de manière indéfectible pour soutenir toute action qui sera, le cas échéant, initiée par les salariés. Cette position fera, je le sais, consensus au sein de notre assemblée. Nous ne pouvions pas ne pas en

parler en urgence au regard de la gravité de la décision évoquée et de la rapidité de la procédure engagée.

Je vous remercie.

Hervé Beaudet a ajouté que l'entreprise EuroCup, implantée à Saint-Junien, allait également fermer.

Pour finir, vous trouverez ici les décisions prises par le président en vertu de ses délégations : <u>Décisions-CC20250408</u>

Si vous souhaitez plus de précisions sur nos positions et plus de détails sur nos interventions, n'hésitez pas à nous contacter par le formulaire de contact du site.

Articles récents

- Réunion du Conseil Communautaire POL du 27 novembre 2025
- Faire du vélo à Saint-Junien... Une vraie gageure, un grand danger !
- Réunion du Conseil Municipal du 13 novembre 2025
- Vente de la Giboire : les dernières actualités
- Réunion du Conseil Communautaire POL du 30 septembre 2025

Archives

- novembre 2025 (3)
- octobre 2025 (2)
- <u>septembre 2025</u> (1)
- juin 2025 (6)
- mai 2025 (1)
- <u>avril 2025</u> (2)
- mars 2025 (3)
- <u>février 2025</u> (2)
- <u>janvier 2025</u> (1)
- <u>décembre 2024</u> (2)
- novembre 2024 (4)
- <u>juin 2024</u> (3)
- mai 2024 (1)
- <u>avril 2024</u> (2)
- mars 2024 (3)
- <u>février 2024</u> (5)
- décembre 2023 (1)
- <u>novembre 2023</u> (2)
- <u>septembre 2023</u> (1)

- <u>juin 2023</u> (1)
- mai 2023 (2)
- <u>avril 2023</u> (3)
- mars 2023 (1)
- <u>février 2023</u> (2)
- <u>janvier 2023</u> (1)
- <u>décembre 2022</u> (5)
- <u>novembre 2022</u> (2)
- septembre 2022 (1)
- <u>juillet 2022</u> (3)
- <u>juin 2022</u> (3)
- <u>avril 2022</u> (2)
- mars 2022 (2)
- <u>février 2022</u> (2)
- <u>janvier 2022</u> (2)
- <u>décembre 2021</u> (1)
- <u>novembre 2021</u> (2)
- <u>octobre 2021</u> (1)
- <u>septembre 2021</u> (1)
- <u>juin 2021</u> (1)
- mai 2021 (2)
- avril 2021 (3)
- mars 2021 (5)
- <u>février 2021</u> (3)
- <u>décembre 2020</u> (2)
- <u>novembre 2020</u> (2)
- octobre 2020 (3)
- <u>septembre 2020</u> (1)
- juillet 2020 (1)
- juin 2020 (6)
- <u>mai 2020</u> (1)
- <u>avril 2020</u> (1)

Méta

- Connexion
- Flux des publications
- Flux des commentaires
- <u>Site de WordPress-FR</u>

Rechercher



- Politique de confidentialité
- <u>Sitemap</u>
- Facebook
- X
- RSS